

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 12335
N/REF : 4/05/2025 0H49 C:025223 I:36291
V/REF : Contrat N°012335 du 15/04/2021

SDC 'Carré Tilleuls'
C/O GROS PROXIMITE IMMOBILIER
(GPI)
4 RUE AUGUSTE DELAGE
69680 CHASSIEU

IMMEUBLE : CARRE TILLEULS
56 PLACE DES TILLEULS
01120 DAGNEUX

Vaulx en Velin, le 05 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : SALON DE COIFFURE AU REZ-DE-CHAUSSEE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. M. GROS

PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR LES ACCES

DEPOSE DU FAUX PLAFOND
MISE EN PLACE DES PROTECTIONS
CURAGE SUR 20 METRES DE TRAINAISSE

1 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mai de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICTrev-TS1'}{ICTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/05/2025

Prix de base du contrat : 770,00

Indice ICTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 04/2020	Valeur	: 126,6
	Mois de l'indice de révision	: 12/2024	Valeur	: 142,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050004

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage hydraulique trainasse	1/AN	853,16	853,16
TOTAL H.T.				853,16
T.V.A. a 10,00%				85,31
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>938,47</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.